

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1097

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 14

À l'alinéa 11, supprimer les mots :

« , avec une pertinence scientifique comparable, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La recherche implique forcément un certain nombre d'inconnus. Comment peut-on juger, avant la réalisation de la recherche si la pertinence scientifique est comparable ? Il faudra nécessairement poser un certain nombre de suppositions. Mais, compte-tenu des enjeux éthiques soulevés par la recherche sur embryon qui est la forme la plus jeune de l'être humain, cette insertion n'est pas souhaitable.